

Charleville-Mézières, le 26 novembre 2024

Monsieur **Mickaël ADAMKIEWICZ**,
Secrétaire Académique - A&I UNSA Reims

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims
1 rue Navier
51082 REIMS Cédex

Responsable du service du dialogue social (SDS)

Objet : Suspension des remboursements de frais

- Circulaire académique N°2600 du 12-11-2024 sur l'indemnisation des frais de déplacements professionnels fin année 2024

Monsieur le Recteur,

La section A&I UNSA de l'académie de Reims a été alertée par plusieurs agents de l'académie sur la suspension du remboursement de leurs états de frais dans le cadre de leurs missions de service public.

La section A&I UNSA de l'académie de Reims souhaiterait connaître :

- Les personnels concernés par cette suspension (administratifs, enseignant.e.s etc...)
- Quel budget opérationnel de programme (BOP) est impacté ?
- Quels états de frais sont concernés par cette suspension (formation, réunion, trajet professionnel etc)
- Les causes de la suspension des remboursements de frais par vos services.
- La date où il sera de nouveau possible pour vos services de procéder aux remboursements des frais.

Pour la section A&I UNSA de l'académie de Reims, il n'est pas concevable que ces remboursements soient suspendus alors que les personnels de l'académie sont enclins à une mission de service public. En effet, ces remboursements sont essentiels pour les agents qui ont engagé des dépenses dans le cadre de leurs missions. Les retards de paiement engendrent des difficultés financières pour de nombreux agents.

La section A&I UNSA de l'académie de Reims rappelle ainsi le contexte actuel lié au pouvoir d'achat qui concerne également les personnels en poste dans l'académie et de surcroît les dépenses complémentaires et non négligeables liées à l'approche des fêtes de fin d'année.

La section A&I UNSA de l'académie de Reims vous remercie par avance pour votre réponse et pour le temps consacré à cette demande en accordant une attention particulière à ce sujet et ainsi de prendre les mesures nécessaires pour accélérer le processus de remboursement.

Les représentant·e·s élu·e·s du personnel du syndicat Administration et Intendance de l'UNSA section académique de Reims vous prient de croire, Monsieur le Recteur, à notre indéfectible attachement aux valeurs du service public de l'Éducation nationale.

Le Secrétaire Académique,
A&I UNSA académie de Reims


Mickaël Adamkiewicz